

Municipalité Notre-Dame-des-Bois

Réunion du 21-06-08

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois tenue le 8 juin 2021, à 19 h 30, via l'application zoom, sous la présidence de Madame Micheline Robert, Mairesse.

Sont présents :

District # 1 Vacant

District # 2 Monsieur Gérard Doyon

District # 3 Madame Rita Fortier

District # 4 Monsieur Claude Granger

District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin

District # 6 Madame Marie Bourgoïn

Secrétaire d'assemblée : Michel Marceau, directeur général et secrétaire-trésorier.

1 Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2 Ordre du jour

2021-06-101 Présentation et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin;
Appuyé et résolu unanimement;

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3 Procès-verbal

2021-06-102 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

Il est proposé par; Monsieur Alfred jr Beaudin;
Et résolu unanimement;

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2021.

Adoptée

4.Trésorerie

2021-06-103 Paiement du Tracteur Kioti

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent minimiser les frais d'intérêts;

ATTENDU QUE la municipalité dispose des liquidités nécessaires pour verser le solde de cet achat.

Il est proposé par, Madame Marie Bourgoin;
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité verse le solde de 38 179,84 \$ pour compléter l'acquisition du tracteur.

Adoptée

2021-06-104 Dépôt du rapport de la mairesse

La mairesse dépose son rapport pour l'année 2020;

2021-06-105 Dépôt des listes

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un résumé des salaires versés et la liste des dépenses autorisées par les employés, le tout, selon le règlement de contrôle et suivi budgétaire;

Dépôt du rapport des revenus et dépenses.

2021-06-106 Comptes du mois de mai 2021

IL EST PROPOSÉ, par Madame Marie Bourgoin ;
Appuyé et résolu unanimement.

QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 11 mai 2021. Les chèques # 202100244 à # 202100293 sont émis.

2021-06-107 Demande d'un financement temporaire pour la TECQ

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent que la municipalité dispose des fonds nécessaires pour exécuter les travaux prévus dans le cadre de la TECQ;

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité ouvre une marge de crédit d'une valeur de 838 128 \$ pour assurer le financement de la TECQ.

Adoptée

5. Ressources humaines

2021-06-107 Avenant au contrat du directeur général

ATTENDU QUE le directeur général est parfois amené à effectuer des heures supplémentaires.

ATTENDU QU'il doit déterminer lui-même la pertinence d'effectuer des heures supplémentaires, ce qui pourrait le placer dans une situation potentielle de conflit d'intérêts.

Il est proposé par Alfred jr Beaudin ;

Et résolu unanimement;

QUE désormais Monsieur Marceau recevra un salaire annuel brut fixe de 63 024 \$ ce qui représente l'équivalent du salaire actuel majoré de 3 heures par semaine.

2021-06-108 Embauche de deux chauffeurs / journaliers Jeannot Savard et Daniel Mc Mahon

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent que la municipalité dispose du personnel requis pour ses opérations ;

Il est proposé par Madame Marie Bourgoïn,

Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité embauche messieurs Jeannot Savard et Daniel Mc Mahon à titre de chauffeur / journalier.

Adoptée

2021-06-109 Entériner l'embauche de Michel Rhéaume

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent entériner l'embauche de Michel Rhéaume à titre de chauffeur;

Il est proposé par Monsieur Gérard Doyon,

Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité entérine l'embauche de Michel Rhéaume à titre de chauffeur.

Adoptée

2021-06-110 Production d'un rapport hebdomadaire des constats d'infraction et des amendes

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent maintenir un suivi étroit des constats d'infraction et des amendes;

Il est proposé par Madame Marie Bourgoïn,

Appuyé et résolu unanimement;

QUE l'inspectrice produise un rapport hebdomadaire des constats d'infraction et des amendes qu'elle a émises.

Adoptée

6. Citoyens et organismes locaux

2021-06-111 Appui à la municipalité de Hampden

ATTENDU QUE la municipalité de Hampden souhaite que la MRC du Haut Saint-François soit représentée au sein de la Contrée du Massif Mégantic;

Il est proposé par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois

Adoptée

2021-06-112 Publication de l'avis juridique

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent répondre favorablement à la demande d'une citoyenne pour obtenir la publication de l'avis juridique au sujet de l'abat poussière;

Il est proposé par Madame Marie Bourgoin,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité publie sur son site internet l'avis juridique qu'elle a sollicité au sujet de l'épandage d'abat poussière sur des chemins privés.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

2021-06-113 Réparations des véhicules

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent que leurs véhicules soient en mesure de fonctionner de manière sécuritaire;

Il est proposé par Claude Granger,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité confie à Stéphane Plourde la réparation de la niveleuse pour un cout d'environ 6 à 7 000 \$ et la réparation du camion Western pour un cout d'environ 2 500 à 3000 \$.

Adoptée

2021-06-114 Entériner la vérification des débits mètre

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent se conformer aux normes en vigueur en matière de gestion de son réseau d'aqueduc;

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité retienne la proposition d'Avizo au prix de 2 976 \$ plus taxes pour la validation des débitmètres.

Adoptée

2021-06-115 Modification du règlement de gestion contractuelle

ATTENDU QUE le Règlement numéro 463-2018 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 11 décembre 2018., conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »)

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 11 mai 2021.

IL EST PROPOSÉ, par Claude Granger;
Appuyé et résolu unanimement;

QUE :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 463-2018 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :
 - 10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés à l'article 7.8 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté

2021-06-116 Travaux d'excavation sur les chemins, ventres de bœuf

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent assurer un bon entretien des chemins municipaux;

Il est proposé par Alfred jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité effectue des travaux pour la réfection d'un ventre de bœuf près de l'intersection de la route de l'église et du 8 rang, effectue des travaux de réfection du fossé sur la route de l'Église au sud du 8 rang sur une distance d'environ 400 m. et le remplacement de ponceaux.

Adoptée

2021-06-117 Achat d'un système de surveillance pour le Dépôt

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent renforcer la sécurité au dépôt municipal;

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité achète et fasse installer un système de caméra de surveillance et un système d'alarme au dépôt municipal pour la somme de 2 315 \$ plus taxes. Le tarif horaire pour l'installation sera de 78 \$. Le fournisseur qui a été retenu est Caméra Alarme Semrala.

Adoptée

2021-06-118 Demande à la CPTAQ

ATTENDU QUE la demande de Madame Sofie Picard et Monsieur Éric Lacombe consiste à permettre la construction d'un bâtiment serre-cuisine-salle de réception et terrasse. Le bâtiment aura pour utilité le nettoyage des récoltes, l'entreposage, la conservation, le séchage, le pressage, la transformation et même la commercialisation des surplus. Une partie du bâtiment sera utilisé à des fins autres que l'agriculture soit pour la section-terrasse. Le tout sur le lot 4 767 096.

Il est proposé par; Monsieur Claude Granger,
Et résolu unanimement;

Que le conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois recommande à la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter la demande présentée par Madame Sofie Picard et Monsieur Éric Lacombe.

Adoptée

2021-06-119 Location d'une niveleuse

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent que l'épandage d'abat poussière se fasse correctement;

Il est proposé par Alfred jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité loue pour une somme de 175 \$ de l'heure une niveleuse d'excavation Prévost pour exécuter les travaux de terrassement nécessaires pour faire l'épandage d'abat poussière.

Adoptée

8. Varia

21-06-120 Approvisionnement en eau et fosse septique pour la guérite au dépôt municipal

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent assurer un environnement convenable pour l'employé au dépôt;

Il est proposé par Alfred jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité assure un approvisionnement en eau de la guérite via un puits de surface et exécute les travaux nécessaires pour la construction d'un champ d'épuration en tenant compte du fait que l'entreprise Excavation Prévost donnait une fosse septique et que le Domaine des Appalaches va fournir la pierre.

Adoptée

9. Période de questions

10. Clôture de l'assemblée

4. Période de questions

Début : 20h02

Fin : 20h35

5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 20 h35.

Micheline Robert
Mairesse

MICHEL MARCEAU
Directeur général & Secrétaire-trésorier